



*Au service
des peuples
et des nations*



**Ministère du Tourisme
et de l'Environnement**



NOTE CONCEPTUELLE
DE LA PREMIERE EDITION DE LA CARAVANE DE LA CHARTE
AFRICAINNE DU TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE
Congo-Brazzaville du 14 au 15 février 2019

Version du 21 septembre 2018

I. Contexte et Justification

Le tourisme est désormais reconnu comme un secteur générateur de bénéfices importants pour les économies nationales. Il est aussi une source considérable d'entrées de devises pour le développement des pays et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales et des catégories à faibles revenus. Les statistiques en matière de tourisme international pour l'année 2017 indiquent qu'environ 1,3 milliard de visiteurs ont voyagé dans le monde et que les recettes du tourisme international ont atteint 1 300 milliards de dollars. L'OMT prévoit une hausse de ces chiffres dans les années à venir, le nombre de touristes devrait ainsi atteindre 1,8 milliards à l'horizon 2030. Le tourisme confirme ainsi son rôle clé dans l'économie mondiale en contribuant en moyenne à hauteur de 10% aux PIB (Produit Intérieur Brut). Constituant un emploi sur onze, il représente 7% des exportations mondiales et 30% des exportations de services. Cependant, la part de l'Afrique dans le tourisme mondial est encore relativement modeste et ne reflète pas pleinement l'énorme potentiel touristique du continent. La région Afrique a enregistré en 2017, 62 millions de visiteurs contre 26 millions en 2000 et 33 milliards de dollars de recettes. Elle représente une faible part du tourisme international (5%) en dépit de son important potentiel en termes de ressources naturelles et culturelles.

L'Afrique dispose des potentialités naturelles et culturelles abondantes et diversifiées. Il est important que le tourisme puisse prospérer, en tenant compte de divers enjeux liés au respect des équilibres naturels, à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, à la conservation et la promotion des spécificités culturelles et à la pérennisation des recettes touristiques.

Pour que l'Afrique parvienne à une augmentation significative des arrivées touristiques internationales en vue d'atteindre les 134 millions prévus à l'horizon 2030, ce qui accélèrera le développement de son économie et permettra d'éradiquer la pauvreté, le secteur du tourisme doit adopter et perpétuer les principes de durabilité dans l'ensemble de la chaîne de valeur touristique.

C'est pour cette raison que, le Gouvernement du Royaume du Maroc, avait proposé une initiative à la Commission de l'OMT pour l'Afrique lors de sa 58^{ème} session à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 19 Avril 2016, qui était celle de l'élaboration d'une « Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable » inspirée de la Charte Marocaine du Tourisme Responsable. Les membres de la Commission de l'OMT pour l'Afrique avaient accueilli favorablement l'idée et ont approuvé, à l'unanimité, la proposition, comme l'indique la décision de la Commission (CAF/58/9).

Ainsi, l'adoption et la perpétuation des principes de durabilité dans l'ensemble de la chaîne de valeur touristique est une condition sine qua non pour la consolidation des résultats enregistrés par le continent. A cet effet, la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable qui s'inscrit dans une vision concertée, découle du Programme du Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030, du Code Mondial d'Éthique du Tourisme de l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) et des accords, des conventions internationales de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) et de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) de 1972, 2003 et 2010. Elle vise à mettre à la disposition des pays africains des directives en matière de durabilité et un cadre institutionnel afin d'engager les acteurs du tourisme du continent autour de la question du développement durable.

La tenue de la 22^{ème} Conférence des Parties (COP22) au Maroc a constitué une réelle opportunité pour amorcer l'implémentation et la promotion de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable.

Cette noble ambition est partagée par 26 pays du continent dont le Congo qui ont signé à Marrakech au Maroc, en novembre 2016, en marge de la 22^{ème} Conférence des Parties (COP22), la **Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable** qui «tient compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels de l'environnement et des communautés d'accueil».

S'articulant autour du développement durable et tenant compte de la pluralité de l'Afrique et des spécificités des pays, la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable comporte six (06) volets (composés chacun de principes génériques) articulés ainsi qu'il suit : (i) la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel ; (ii) la préservation du patrimoine culturel et l'identité locale ; (iii) l'intégration de l'économie locale et régionale ; (iv) la diversification de l'offre touristique et son insertion dans une économie «verte» et durable ; (v) l'équité, l'éthique et la responsabilité sociale ; (vi) la gouvernance et les facteurs de succès.

La République du Congo a été désignée pour la tenue de la 1^{ère} édition de la Caravane, occasion de la mise en valeur des principes de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable.

A cet effet, le Ministère en charge du Tourisme organise du 14 au 15 février 2019 à Brazzaville, la 1^{ère} édition de la Caravane de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable.

II. Objectifs

a. Objectif général

L'objectif général de la caravane est de mettre en valeur les six (06) principes de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable adoptés par les vingt-six (26) pays signataires.

b. Objectifs Spécifiques :

Spécifiquement, la première édition de la Caravane de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable consiste à :

- sensibiliser les pouvoirs publics, les professionnels du tourisme, les touristes et les communautés d'accueil sur les principes de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable ;
- sensibiliser les pouvoirs publics, les professionnels du tourisme, les touristes et les communautés d'accueil sur les mesures prises pour encourager les initiatives du secteur privé dans le cadre du tourisme durable et responsable ;
- renforcer la coopération et la collaboration entre les pays signataires de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable en matière de planification, de développement et d'implémentation des schémas du tourisme durable.

III. Résultats attendus

A l'issu de la première édition de la Caravane de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable, la population cible attend les résultats suivants :

- les Pouvoirs publics, les professionnels du tourisme, les touristes et les communautés d'accueil sont sensibilisés sur les principes de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable ;
- les Pouvoirs publics, les professionnels du tourisme, les touristes et les communautés d'accueil sont sensibilisés sur les mesures prises pour encourager les initiatives du secteur privé dans le cadre du tourisme durable et responsable ;
- la coopération et la collaboration entre les pays signataires de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable sont renforcées en matière de planification, de développement et d'implémentation des schémas du tourisme durable.

IV. Population Cible

La population cible est composée des :

- Pouvoirs publics ;
- Experts des Systèmes des Nations Unies et des pays signataires de la charte africaine du tourisme durable et responsable;
- Institutions de coopération bilatérale et multilatérale ;
- Professionnels du tourisme ;
- Touristes ;
- Communautés locales.

V. Participation

Les participants dont la liste se trouve en annexe s'inscriront en ligne ou par invitation.

VI. Lieu et Date de Déroulement

La première édition de la Caravane de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable se déroulera à Brazzaville du 14 au 15 février 2019.

VII. Méthodologie

Les techniques utilisées pendant la première édition de la Caravane de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable consisteront en :

- Des présentations PowerPoint ou la projection d'un film au début de chaque panel ;
- Des exposés et débats.

Les panelistes seront sélectionnés par inscription en ligne. Les experts ainsi sélectionnés devront:

- Prendre part aux échanges selon une démarche participative en vue de favoriser la compréhension des sujets par l'ensemble des participants ;
- Faire des propositions allant dans le sens de l'amélioration de la compétitivité touristique en Afrique ;
- Partager les expériences dans les différents sujets ; - Proposer des recommandations.

Les débats seront conduits par les modérateurs qui seront sélectionnés par le Comité d'organisation.

- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (1) ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur (1) ;
- Ministère du Plan, des statistiques et de l'intégration Régionale (1) ;
- Ministère de la Culture et des Arts (1).

➤ **Collectivités locales :**

- Mairie de Brazzaville(1).

➤ **Secteurs Paraétatique et privé(18) :**

- DG de l'ANAC (1) ;
- DG d'AERCO (1) ;
- DG de l'Agence pour la Promotion des Investissements(API) (1) ;
- DG des Musées(1) ;
- Représentant de la Chambre de Commerce (1) ;
- DG des grands établissements hôteliers (10) ;
- Exploitants des Agences de Voyages(02) ;
- Restaurateurs(05) ;
- Exploitants des sites touristiques(02) : Congo Conservation Compagny (Odzala), Complexe Touristique de Kintélé ;
- Représentant des compagnies aériennes (03) : Air France ; Royal Air Maroc ; Rwandair.

➤ **Société civile (06) :**

- ONG de conservation des Aires Protégées(03) : WCS, Fondation Jane Goodall, HELP Congo;
- Représentant des étudiants ;
- Représentant de la fédération des transporteurs routiers ;
- Représentant de l'Association des transporteurs Fluviaux ; - Uni-Congo.

a. Internationaux et sous régionaux (31) : ➤

Systemes des Nations Unies(04) :

- Organisation Mondiale du Tourisme ;
- Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- UNESCO ;

- Banque Mondiale.

➤ **Organisations sous régionales**

- BDEAC ;
- CEMAC ; - CEAC.

➤ **Ministères en charge du Tourisme des pays signataires de la charte africaine.**